

# Un salaire décent pour les ouvriers agricoles ?

*Le commerce équitable en quête de meilleures conditions de travail pour le maillon le plus faible de sa filière*



Plantation de Thé équitable © Fairtrade Belgium Photo Didier Gentilhomme

**Les consommateurs associent généralement « commerce équitable » et « produits provenant de petits paysans réunis en coopératives ». Une image qui n'est toutefois pas tout à fait correcte. Des bananes, du thé, des fleurs et du vin originaires de grandes exploitations agricoles arborent également le label Fairtrade. Cette approche d'ouverture aux plantations est-elle la bonne ? La question reste entière. Au cœur du débat se trouve la notion de living wage (salaire minimum vital) pour les travailleurs, saisonniers en particulier.**

## **Petits producteurs et travailleurs salariés**

Pour le café, le cacao et le sucre, les critères de Fairtrade International (FI, représenté chez nous par Fairtrade Belgium, précédemment Max Havelaar Belgique) stipulent que seules les organisations de petits producteurs peuvent être certifiées. Les membres sont principalement des paysans qui cultivent eux-mêmes leur petit lopin de terre, souvent avec l'aide de leur famille. Pour certaines cultures plus intensives, des travailleurs saisonniers sont parfois nécessaires.

Assez rapidement, les organismes de labellisation se sont heurtés à certaines limites. Les bananes et le thé, par exemple, sont des cultures à haute intensité de main-d'œuvre ; la majeure partie de la production mondiale se concentre dans des plantations dont la superficie dépasse les 10 ha ; le travail y est effectué par des ouvriers agricoles permanents, épaulés par des travailleurs saisonniers, et les faibles revenus ainsi que les conditions de travail peu sûres constituent plutôt la règle que l'exception.

Fairtrade International a donc décidé de donner l'opportunité à ces travailleurs de s'inscrire dans son modèle Fairtrade en développant des standards, des critères pour les travailleurs salariés. Cela peut concerner des plantations, des *multi-estates* regroupant plusieurs sites de production ou encore des entreprises qui transforment une matière première brute en produit à plus haute valeur ajoutée.

## **Impact**

En 2012, le Center for Evaluation (CEval) a publié une étude d'impact du commerce équitable pour le compte des membres suisses et allemands de Fairtrade International. Cette étude portait, entre autres, sur les exploitations floricoles au Kenya et les plantations de thé en Inde. Le rapport final est positif pour les fleurs : les conditions de travail sont sensiblement meilleures dans les plantations certifiées Fairtrade que dans les entreprises environnantes, principalement en termes de santé et de sécurité, de formation et de genre.

## Les critères Fairtrade applicables au travail salarié

Une nouvelle version de ces critères est entrée en vigueur en juillet 2014, dont voici quelques principes de base :

- Toutes les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont d'application. Les entreprises sont de même toujours censées suivre leur législation nationale. Si ces deux normes légales diffèrent, la plus stricte est d'application.
- Chaque critère est assorti d'«exigences minimales» et d'«exigences de progrès». Pour ces dernières, un score minimum doit être atteint et des progrès doivent être enregistrés au cours des années suivantes.

Les critères sont eux-mêmes subdivisés en cinq rubriques :

- Exigences générales : l'entreprise accepte la procédure d'audit, autorise des contrôles impromptus, permet aux contrôleurs de parler avec les travailleurs...
- Critères sociaux : l'entreprise installe un « Comité de la prime Fairtrade » comprenant des travailleurs élus. Ce sont eux qui définissent et gèrent les projets sociaux financés à l'aide de la prime. Quant au management de la plantation, il dispose d'un droit consultatif, mais pas de droit de vote. La nouveauté, c'est que 20 % de cette prime peuvent être répartis entre tous les travailleurs, sous forme de bonus salarial.
- Conditions de travail : conformément aux conventions de l'OIT, il ne peut y avoir de discrimination, de travail forcé, d'heure supplémentaire obligatoire, ou de travail d'enfants. Les travailleurs doivent être libres de se réunir en syndicats et de négocier de façon collective. Si les exigences minimales légales sont respectées en matière de salaires et de sécurité sociale, elles doivent cependant évoluer vers un living wage, un salaire minimum vital.
- Critères écologiques : l'entreprise s'engage à rechercher une durabilité maximale en termes d'usage de pesticides, de consommation d'eau et d'énergie, ainsi que de gestion de déchets.
- Critères commerciaux : l'entreprise adopte des règles strictes en matière de traçabilité, elle vend ses produits au prix équitable et utilise correctement le label.

Et si le pourcentage de contrats permanents ne s'élève qu'à 20 % dans le secteur, il atteint 85 % dans les plantations certifiées.

Enfin, la prime Fairtrade est allouée à des projets bénéfiques tant pour les travailleurs que pour la communauté dans son ensemble.

Mais en ce qui concerne la rémunération, les différences par rapport aux entreprises non certifiées sont minimes. Il est difficile d'inciter le management des plantations à augmenter les salaires, si bien que le niveau de vie demeure extrêmement bas.

Quant aux plantations de thé, les résultats atteints se sont avérés dérisoires, notamment parce qu'à peine 2 % de la production sont vendus aux conditions équitables.



500.000 personnes travaillent dans la production de thé dans l'Assam © Roger Burks

## Politique versus business

Ce choix de Fairtrade International a toujours été critiqué par les acteurs plus anciens du mouvement du commerce équitable. Pour eux, la certification des plantations ne débouche que sur peu de changements économiques et sociaux car elle ne modifie en rien les rapports de force ; les propriétaires fonciers et ceux qui détiennent le pouvoir restent toujours les mêmes. Dans ce cas de figure, et contrairement à l'organisation des producteurs en coopératives, en tout cas pour celles qui fonctionnent bien, les améliorations potentielles pour les ouvriers agricoles n'ont aucun impact sur les structures de pouvoir classiques en milieu rural. Ou comme le dit Donatien Lemaire, à propos des plantations de bananes en République dominicaine, dans son documentaire diffusé sur ARTE et intitulé *Le business du commerce équitable* : ce type de commerce équitable, ce n'est plus un projet politique, mais du business.

Pour Rodney North d'Equal Exchange, l'organisation américaine de commerce équitable, la certification de plantations de thé et de bananes est une solution de facilité pour les importateurs, qui ne doivent plus mettre en place des filières composées d'organisations paysannes et de coopératives, comme ce fut le cas dans les années 80 et 90 dans les secteurs du café et du cacao. La concurrence pour se tailler une part du gâteau équitable devient rude et bénéfique davantage aux plantations qu'aux coopératives. Aux yeux de Rodney North, le commerce équitable perd ainsi de vue sa mission originelle, à savoir rendre le marché accessible aux petits producteurs. « Le commerce équitable a été créé pour modifier les pratiques du commerce mondial. Nous ne devons pas faire l'inverse et adapter le commerce équitable au commerce. »

Fairtrade International réfute cette critique en arguant que 12 ans après la certification de la première plantation de bananes, 2/3 de toutes les bananes équitables proviennent toujours des petites organisations paysannes.



Ouvriers dans une plantation de bananes au Ghana © FI Photo Nathalie Bertrams

## Plus de critiques encore

L'impact positif sur l'emploi salarié vient récemment d'être encore plus fortement remis en cause dans une étude réalisée pendant quatre ans par SOAS, un département renommé de l'Université de Londres. Ce dernier a analysé le marché du travail dans douze zones rurales d'Éthiopie et d'Ouganda, dans trois filières : café, thé et fleurs. Certaines zones comportaient des producteurs certifiés Fairtrade, d'autres non. Cette analyse s'est notamment appuyée sur environ 1.700 interviews approfondies d'ouvriers, travaillant le plus souvent dans des organisations de petits producteurs et, dans un seul cas, dans une grande plantation.

Le principal constat dressé par le rapport est qu'il y a beaucoup plus d'emplois salariés, bien souvent sous la forme de travail saisonnier, qu'on ne le pensait. Deuxième constat : les personnes qui dépendent d'un emploi salarié sont extrêmement pauvres, surtout les femmes. Troisième constat : la différence entre les sites de production certifiés Fairtrade et les autres est infime. Pire encore, dans certains cas, le commerce équitable enregistre des résultats plus médiocres, essentiellement dans les zones comportant des organisations de petits producteurs. Une conclusion générale s'impose : les grandes entreprises paient souvent mieux et peuvent offrir plus de jours d'activité rémunérée aux travailleurs saisonniers. Les projets communautaires financés par la prime Fairtrade ne se sont pas toujours avérés accessibles aux travailleurs salariés les plus pauvres.

L'enquêteur principal, le Professeur Cramer, conclut que bien que l'on dise toujours au consommateur qu'il fait la différence en achetant du café, du thé ou des fleurs équitables, l'enquête a démontré que le commerce équitable n'est en fait pas un mécanisme efficace pour améliorer la vie des travailleurs salariés.

D'après les enquêteurs, la cause est à rechercher du côté de l'accent mis – tant dans les normes pour les petits producteurs que celles pour les travailleurs salariés – sur les producteurs et leurs formes organisationnelles. L'emploi salarié - et plus encore le travail saisonnier - n'a pas vraiment été pris en compte. L'image que se fait le commerce équitable des coopératives est trop romantique. La distinction opérée entre organisations de producteurs et plantations est remise en cause, vu que toutes emploient des travailleurs salariés. En règle générale, les labels devraient faire preuve d'une plus grande humilité dans leur communication. Les enquêteurs plaident en faveur d'une adaptation des normes, d'un accroissement des contrôles et d'une recherche plus poussée de méthodes de comparaison des salaires.

## Comme un oignon

Fairtrade International a immédiatement réagi à cette étude en affirmant que les enquêteurs tiraient facilement des conclusions beaucoup trop générales basées sur des comparaisons impossibles entre des fermes et des plantations de tailles très différentes. « Un label Fairtrade ne signifie pas que le produit provient d'une poignée d'emplacements sélectionnés, où les conditions sont parfaites », a écrit Harriet Lamb, CEO de FI, dans The Huffington Post. « Le commerce équitable évolue constamment. Couche après couche, à l'instar d'un oignon,



Projet hydraulique grâce à la prime du commerce équitable © Candico

nous nous efforçons de nous attaquer à l'impact de la pauvreté dans le commerce mondial. À chaque avancée enregistrée, nous achoppons cependant sur un nouveau problème. Nous nous sommes tout d'abord concentrés sur les agriculteurs, puis sur les travailleurs. De nombreuses études attestent de l'impact positif de notre travail. Le changement climatique constitue aussi un nouveau défi à relever. Il nous faut de même atteindre les travailleurs saisonniers ou immigrés. Si nous apprécions les idées et perspectives exposées dans l'étude de SOAS, nous déplorons toutefois le caractère général et sensationnaliste de ses conclusions. Que ce soient les syndicats, les entreprises, les gouvernements ou les ONG, aucun ne parvient à atteindre ces personnes. Que peut alors faire le commerce équitable ? Lorsqu'un petit paysan gagne à peine de quoi nourrir sa famille, comment peut-il donner un salaire plus élevé à ses travailleurs temporaires ? Lorsqu'une plantation ne vend que 1 % de son thé à des conditions équitables, quelle différence peut-elle bien faire ? »

## Stratégie

En 2010 déjà, soit bien longtemps avant la parution de l'étude de SOAS, Fairtrade International avait décidé de revoir en profondeur sa stratégie concernant la position des 170.000 travailleurs estimés actifs dans des entreprises agricoles certifiées Fairtrade. Cette démarche a abouti à trois axes de travail, d'ores et déjà repris dans la nouvelle norme 2014 pour travailleurs salariés.

Primo, la **'liberté d'association'** et le droit des travailleurs de négocier collectivement sont renforcés. Fairtrade International veut aussi collaborer plus étroitement avec les syndicats dans plusieurs régions. Cette prise de position écarte ainsi la critique selon laquelle la certification des propriétaires de plantations est une « *soft option* » permettant à FI de redorer son blason sans impliquer les syndicats.

Secundo, les critères portant sur **l'affectation de la prime Fairtrade** ont été adaptés ; celle-ci peut dorénavant être répartie pour un maximum de 20 % à 50 % du montant - et s'il y a une majorité de travailleurs immigrés - entre tous les travailleurs comme une sorte de bonus sur le salaire.

## Pas suffisamment loin

À l'opposé, d'autres voix s'élèvent et considèrent que Fairtrade International ne va pas assez loin. Il y a quelques années, un débat fit rage au sein du mouvement équitable américain. Transfair USA, le représentant américain de FI, voulait – vraisemblablement sous la pression de labels concurrents, tels que Rainforest Alliance et Utz – aussi ouvrir la porte aux plantations de café, pour que de très grandes entreprises comme Wal-Mart et Starbucks adhèrent plus facilement au système. Ses collègues européens s'y sont opposés ; quant aux coopératives latino-américaines, elles étaient furieuses. Cela s'est soldé par le départ des Américains de la « galaxie » Fairtrade International et par la création d'une nouvelle organisation, Fair Trade USA (Fair Trade écrit en deux mots) qui, avec son slogan 'every purchase matters' (chaque achat compte), met en œuvre 12 projets pilotes dans des plantations de café à travers le monde.

Et tertio, point le plus important, le concept de **living wage** a été défini. Un salaire minimum vital est ce dont un travailleur a besoin pour subvenir aux besoins de sa famille (eau, nourriture, habillement, logement, école et soins de santé, y compris une petite réserve pour parer un coup dur). « Au moment de la certification, le salaire minimum légal doit au moins être garanti ; au cours des années suivantes, il doit évoluer vers un salaire minimum de subsistance », comme le stipule la nouvelle norme.

## Défi

Mais comment déterminer le niveau de ce salaire ? Pour répondre à la question, Fairtrade International a demandé à Richard et Martha Anker, deux anciens experts de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation mondiale de la Santé, d'appliquer leur méthodologie living wage à la situation des ouvriers agricoles. Des équipes d'enquêteurs se sont rendues dans des vignobles sud-africains, des plantations de bananes en République dominicaine, de thé au Malawi et dans des fermes de fleurs kényanes. Elles ont visité les marchés sur lesquels les travailleurs écoulent leurs produits et interviewé l'ensemble des personnes concernées. Les premiers rapports assortis de chiffres concrets ont été publiés en juin. Il en ressort qu'en Afrique du Sud, le fossé entre salaire minimum légal et salaire minimum vital

s'avère limité dans le cas de travailleurs permanents, mais énorme pour les travailleurs saisonniers. Ailleurs, le fossé est profond pour tout le monde.

« Nous comprenons enfin la réalité et le défi à relever », nous confie Wilbert Flinterman, conseiller de FI en matière de droits des travailleurs et de relation avec les syndicats. « Ce sera une véritable gageure de réaliser cet exercice pour l'ensemble des régions dans lesquelles nous sommes actifs. Et amener les entreprises et les plantations à verser ces salaires minimums vitaux constituera une tâche plus ardue encore. Sur ce plan, les employeurs et syndicats ont un rôle clé à jouer. » Entretemps, d'autres labels, comme Rainforest Alliance et Utz, ont sauté dans le train de la fixation d'un salaire minimum vital, et certaines plateformes sectorielles multiacteurs, comme le World Banana Forum ou encore l'Ethical Tea Partnership, leur ont emboîté le pas.

Et Wilbert Flinterman de conclure : « Un salaire minimum vital constitue un défi pour tout le monde : des employeurs locaux aux marques et aux consommateurs en passant par les exportateurs et importateurs. Si tout le monde paie un petit quelque chose en plus, il sera alors possible, en amont de la filière, d'offrir un salaire décent aux travailleurs saisonniers. »

Trade for Development Centre, Septembre 2014



E.R.: Carl Michiels, CTB, Rue Haute 147, 1000 Bruxelles

Ferme sud-africaine certifiée pour ses citrons et oranges © Fair Trade Label South Africa



**CTB TRADE FOR DEVELOPMENT**

[WWW.BEFAIR.BE](http://WWW.BEFAIR.BE)

**LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be**

Les opinions exposées dans cet article ne représentent pas forcément celles de la CTB ou de la Coopération belge au Développement.

### Sources:

Fairtrade International: [www.fairtrade.net](http://www.fairtrade.net), [www.maxhavelaar.be](http://www.maxhavelaar.be)  
 Fairtrade Standard for Hired Labour, version 2014.  
 Center for Evaluation, Fairtrade Impact Study, Commissioned by TransFair Germany and Max Havelaar Foundation Switzerland, 2012.  
 Le Business du Commerce Équitable, documentaire de Donatien Le-maire, ARTE, 2012. <http://www.arte.tv/guide/fr/047127-000/le-business-du-commerce-equitable>  
 Fair Trade Certification doesn't do for Plantations what it does for Co-ops, Rodney North (Equal Exchange), 2012. <http://magazine.good.is/articles/fair-trade-certification-doesn-t-do-for-plantations-what-it-does-for-co-ops>  
 Fair Trade USA: [www.fairtradeusa.org/products-partners/coffee-pilots](http://www.fairtradeusa.org/products-partners/coffee-pilots)  
 Fairtrade, Employment and Poverty Reduction in Ethiopia and Uganda,

SOAS, 2014, [www.ftepr.org](http://www.ftepr.org)  
 Réaction de Fairtrade International : <http://www.fairtrade.net/single-view+M5a2383b864f.html>  
 Harriet Lamb, Unpeeling the Impacts of Poverty, 28/5/2014, [http://www.huffingtonpost.co.uk/harriet-lamb/fairtrade\\_b\\_5402176.html](http://www.huffingtonpost.co.uk/harriet-lamb/fairtrade_b_5402176.html)  
 Wilbert Flinterman, Journey towards a Living Wage, avril 2014, <http://www.fairtrade.net/single-view+M5e839c395a1.html>  
 New Living Wage Benchmarks Point the Way Forward, juin 2014, <http://www.fairtrade.net/single-view+M5fc5b408f70.html>  
 Alistair Smith, Banana industry's progress on living wages, 2013, <http://www.ethicaltrade.org/news-and-events/blog/alistair-smith/banana-industry%27s-progress-living-wages>